

Observatoire de l'imprévoyance

Quelles solutions pour réduire les arrêts de travail ?

Depuis la crise sanitaire, le niveau élevé des arrêts de travail préoccupe fortement le gouvernement et les employeurs. A l'heure où les débats portent principalement sur le renforcement des contrôles et la baisse de l'indemnisation, la nouvelle étude « Pratiques et perceptions des arrêts de travail dans les entreprises », réalisée par l'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV et Audirep, met en lumière d'autres leviers susceptibles d'agir efficacement sur les arrêts de travail.

Etude réalisée auprès de 750 responsables Ressources Humaines et plus de 400 managers d'entreprises de plus de 20 salariés au printemps 2024.

Développer la prévention

60% des responsables RH considèrent la prévention comme un levier efficace pour réduire les arrêts de travail. Une conviction qui monte à 83% pour les managers.

9 entreprises sur 10 ont déjà mis en place au moins une mesure de prévention, notamment pour :

- Assurer la sécurité des salariés (70%)
- Prévenir les troubles musculosquelettiques (58%)
- Améliorer l'organisation du travail (54%)

66% évoquent au moins un dispositif de QVT : aménagement de lieux de loisirs ou de repos (54%), initiatives autour du bien-être (29%) et du sport-santé (23%). Seulement 35% mentionnent des actions de prévention dans le domaine de la santé mentale. Un chiffre faible au regard des enjeux, la **fatigue mentale et la dépression contribuant à un tiers des arrêts de travail** de longue durée (*Source : Etude du Groupe VYV menée en 2023 auprès des salariés en arrêt de travail long*).

82% des responsables RH reconnaissent au moins un effet bénéfique aux actions de prévention en place dans leur entreprise, et 1 sur 2 estiment qu'elles ont permis de diminuer les arrêts de travail. Au global, **64% des responsables RH considèrent que leurs dispositifs de prévention sont rentables** pour leur entreprise et **71% envisagent de les renforcer à l'avenir**.

Repenser l'organisation du travail

L'étude révèle que le télétravail a des effets majoritairement positifs.

55% des responsables RH d'entreprises ayant mis en place du télétravail pensent qu'il a permis de diminuer les arrêts de travail dans leur entreprise. Pour les autres, l'effet est majoritairement jugé neutre.

Deux points de vigilance ressortent : **la capacité à déconnecter** qui préoccupe 29% des RH et 20% des managers et **l'impact sur le lien social** entre les salariés, jugé négatif par un tiers d'entre eux. Des sujets qui peuvent être traités par des réflexions sur l'organisation et la mise en place de règles ou d'actions de sensibilisation.

Une autre approche a été testée dans cette étude : **la semaine de 4 jours**. Elle séduit davantage les managers (60%) que les RH (40%).

Soutenir et former les managers

Les résultats de l'étude le confirment : **les managers sont à la fois des acteurs clés et des victimes des arrêts de travail**.

Alors que 92% d'entre eux estiment qu'ils ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des arrêts de travail, 70% aimeraient disposer de davantage d'informations sur les actions de prévention en place dans leur entreprise, 68% sur l'accompagnement à la reprise à la suite d'un arrêt long et 67% sur les risques psycho-sociaux dans l'entreprise.

Les arrêts de travail fragilisent fortement cette population souvent déjà sous pression : **trois-quarts des managers disent subir du stress supplémentaire et 9 managers sur 10 sont amenés à compenser eux-mêmes la charge de leurs collaborateurs en arrêt**, dont un tiers fréquemment. La mise en place d'actions de formation, davantage de soutien dans les démarches et des mesures de prévention de la santé mentale sont des leviers à privilégier pour les accompagner et réduire les risques.

Renforcer l'accompagnement des salariés en arrêt

Autre moyen de réduire les arrêts de travail : **ne pas rompre le lien** avec les salariés pendant leur arrêt de travail, en particulier en cas d'arrêt de longue durée, et les **accompagner au plus tôt dans la reprise** de leur activité.

Si **93% des salariés en arrêt de travail long estiment important d'être en contact** avec au moins une figure de leur environnement professionnel, **25% des responsables RH et 30% des managers sont défavorables à la prise de contact avec les salariés en arrêt**. Les raisons évoquées : le respect de l'intimité (57% des RH et 47% des managers) et la croyance encore trop souvent répandue qu'il est légalement interdit de contacter un salarié en arrêt de travail (29% des RH et 51% des managers défavorables au contact).

Concernant l'accompagnement à la reprise, **82% des RH ont déjà eu recours à au moins un dispositif d'accompagnement à la reprise** en dehors de la visite médicale de reprise obligatoire dans certains cas. Parmi les plus utilisés :

- Le mi-temps thérapeutique (52%),
- La visite de pré-reprise (50%)
- L'adaptation du poste de travail (43%).

« Dans beaucoup de situations, il serait possible et utile pour le salarié comme pour son entreprise de maintenir une activité partielle ou a minima un lien régulier. Cela devrait être la norme et non des exceptions. »

Agnès Riu, directrice prévoyance du Groupe VYV

Alors que **leur efficacité est largement reconnue** par plus de 80% des responsables RH et des managers, leur mise en place n'est pas toujours évidente : **76% des responsables RH ont rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre**, au premier rang desquelles l'absence de demande des salariés, certainement non informés de leur existence (39%) et le manque de disponibilité des médecins du travail (30%). Le refus des salariés n'est cité que dans 14% des cas.

Avec l'ensemble de ses entités, le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, agit pour rendre la santé accessible à tous.

Retrouvez les chiffres clés de l'étude sur [ce lien](#).

Cette étude s'inscrit dans la continuité de l'enquête réalisée en 2023 auprès des salariés en arrêt de travail long et des dernières publications de l'Observatoire de l'imprévoyance sur le sujet des arrêts de travail.

L'Observatoire de l'imprévoyance

6^e acteur sur le marché de la prévoyance, le Groupe VYV a créé, fin 2019, l'Observatoire de l'imprévoyance afin de sensibiliser les Français à la nécessité d'une bonne couverture prévoyance pour affronter les risques graves de la vie. Parmi ses missions, celui-ci s'emploie à mettre en lumière les défauts de couverture prévoyance et à sensibiliser le grand public, les médias et les élus de la République à l'importance de cette protection pour permettre à chacun de vivre sereinement et de traverser les épreuves de la vie.

groupe-vyv.fr/observatoire-de-limprevoyance/

La prévention au sein du Groupe VYV

Avec une expérience de 20 ans dans la prévention santé en milieu professionnel, plus de 70 préventeurs formés à répondre de manière personnalisée aux demandes de l'employeur, un réseau d'intervenants experts déployé sur tout le territoire, le Groupe VYV est un acteur majeur de la prévention. Il contribue au déploiement de démarches Santé et qualité de vie au travail, en réponse aux besoins des actifs, et agit en faveur de la performance globale des entreprises du privé comme du public. En 2023, l'action des entités du Groupe VYV a permis à plus de 260 000 bénéficiaires d'avoir accès à des actions de prévention en santé au travail.

Le Groupe VYV, résolument engagé pour une santé accessible

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé. Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-

construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.

www.groupe-vyv.fr



Contacts presse

Valentine Vilarem : valentine.vilarem@groupe-vyv.fr / 07 88 40 76 22

Isabelle Poret : isabelle.poret@groupe-vyv.fr / 06 37 97 20 17